



Règlement du concours d'éloquence 2017/2018

INTITULE : « Simone Weil : souvent je pense à vous Madame... »

PREAMBULE

Les associations d'éducation populaire en partenariat avec les TEAT départementaux, propose aux lycéennes, lycéens des classes de 1^{ère} de prendre la parole ! Pour changer le monde

« Il n'est pas d'éloquence plus persuasive que celle de la conviction »
Citation de Jean-Napoléon Vernier ; Fables, pensées et poésies (1865)

Article 1 : Objet

L'objectif du concours est la mise en pratique de l'exercice de la parole en public en montrant ses capacités à s'exprimer, convaincre, et émouvoir son auditoire, sur la thématique de l'égalité Homme/ Femme.

5 sujets au choix sont proposés. Les candidats devront bâtir leur discours en réponse aux propos détaillés ci-dessous :

- **SUJET N° 1**

« Ma revendication en tant que femme c'est que ma différence soit prise en compte, que je ne sois pas contrainte de m'adapter au modèle masculin » - **Simone VEIL**

- **SUJET N° 2**

« L'homme est raison, la femme est substance » - **Éric ZEMMOUR**

- **SUJET N° 3**

« Bien entendu, les femmes doivent gagner moins que les hommes, parce qu'elles sont plus faibles, elles sont plus petites et elles sont moins intelligentes" » - Propos tenus par l'eurodéputé polonais d'extrême droite **Janusz KORWIN-MIKKE** en séance plénière du Parlement européen à Bruxelles.

- **SUJET N° 4**

« Cheveux coupés courts, habillée de vêtements colorés, élégante, est-ce ainsi que vous séduisez votre électorat ? » Question d'un journaliste de Martinique 1^{ère} télé à Josette MANIN, première femme députée de Martinique. Aurait-il posé ces questions à un homme ?





Article 2 : Partenariat

Le concours d'éloquence sera réalisé en collaboration avec les communes, les associations d'éducation populaire et les TEAT Champ Fleuri et TEAT Plein Air, théâtre départementaux de la Réunion.

Article 3 : Candidatures

Le concours est ouvert à tous les lycéens et lycéennes scolarisés-es en classe de 1^{ère} dans un établissement de la Réunion.

Article 4 : Calendrier

Les dates d'inscription des candidats au concours se feront du 17 septembre 2017 au 29 octobre 2017 (inclus).

Un premier niveau d'audition sera organisé par bassin (NORD, EST, OUEST et SUD).

Les auditions seront planifiées durant la semaine du 06 au 09 novembre 2017.

La date ainsi que le lieu précis par bassin seront transmis ultérieurement aux candidats-es inscrits-es). Chaque candidat-e se présentera munit d'une convocation.

Article 5 : Modalités

1^{er} phase : appel à candidatures

Les jeunes désireux de concourir doivent faire acte de candidature auprès de la personne référente désignée par le lycée au moyen d'une fiche d'inscription qui sera mise à disposition auprès de la vie scolaire.

Les discours sous format papier sont à joindre à l'inscription, ainsi qu'une version numérique qui sera transmise à l'adresse suivante :

- Pour le bassin Nord (Etablissements situés à Sainte Marie - Sainte Suzanne - Saint Denis) : cap.pms@orange.fr
- Pour le bassin Ouest (Etablissements situés à la Possession - le Port - Saint Paul - Trois Bassins - Saint Leu - Les Avirons) asso-ankrage@orange.fr
- Pour le bassin Sud (Etablissements situés à Saint Louis - Saint Pierre- Le Tampon - Saint Joseph) : chancegal1@orange.fr
- Pour le bassin Est (Etablissements situés à Saint André - Bras Panon - Saint Benoit - Sainte Rose - Sainte Anne) : afecttt3@orange.fr





2ème phase : Phase de présélection

Les discours des candidats seront présentés devant un jury qui procèdera à la présélection.

3ème phase : Jury local

Cette phase vise à déterminer les lauréats-es du concours. Pour cette sélection par bassin, chaque candidat présentera son discours devant un jury. La déclamation du discours de chaque candidat est limitée à une durée n'excédant pas 10 minutes maximum.

2 lauréats-es par bassin seront sélectionnés-es au terme de cette première étape pour participation à un second jury départemental.

4ème phase : Jury départemental

Le 22 mars 2018 l'ensemble des lauréats-es par bassin participera à une grande soirée de « l'éloquence » qui se déroulera au Badamier au TEAT plein air/Badamier de Saint Gilles, devant un grand jury réunionnais qui élira les deux meilleurs discours.

5ème phase : soirée finale

Le 18 avril 2018 une grande soirée finale de remise des prix aura lieu au théâtre de Champ Fleuri, avec la diffusion du documentaire « A voix haute » de Stéphane de Freitas, suivie d'une rencontre avec un des participants du film.

Article 6 : Utilisation des supports écrits

Les candidats doivent disposer d'un support écrit reprenant le sujet de leurs discours en mode plan : deux pages recto-verso, format A4.

Article 7 : Composition des jurys

Jury n°1 par bassin :

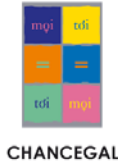
Les jurys locaux seront composés de 6 membres :

- Un-e journaliste
- Un-e artiste
- Un-e chef-fe d'établissement
- Un-e avocat
- Un-e représentant-e d'association
- Un-e élu-e

Jury n° 2

- Constitué de grandes personnalités réunionnaises





Article 8 : Critères d'évaluation

Les candidats-es seront évalués sur la base de 20 points accordés selon trois critères :

- **La façon de s'exprimer : 8 points**
Ceci inclut l'intonation, l'expression, la capacité à convaincre, le vocabulaire employé et le mode d'utilisation des supports écrits.
- **Le fond : 8 points**
Les idées, l'approche, la réflexion, les exemples.
- **La présentation : 4 points**
Le respect du temps, la gestuelle, la tenue.

Article 9 : Décision finale du jury

Le jury délibère sur la base de l'audition des candidats-e et des critères d'évaluation définis dans l'article 7 (voir grille d'évaluation jointe en annexe du présent règlement). Ce jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Le premier jury sélectionnera 2 lauréats /lauréates par bassin

Le deuxième jury sélectionnera 2 lauréats /lauréates parmi les 8 retenus-es au terme de la 1^{ère} étape

Article 10 : Dotation

A l'issue de la première phase du concours d'éloquence (1^{er} jury) les 8 lauréats-es retenus-es recevront :

- Un bon d'achat de 120 euros chacun.

A l'issue de la deuxième phase du concours (2^{ème} jury)

- 1^{er} prix : Une dotation de 1200 euros
- 2^{ème} prix : Une dotation de 700 euros

Article 11 : Communication

Ce concours peut faire l'objet d'opérations de communication, notamment en direction de la presse et des partenaires. Les participant-e-s autorisent expressément l'organisateur à utiliser et diffuser leurs images et les éléments caractéristiques de leurs projets. Ils devront faire part, expressément, des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité. Ils renoncent à revendiquer tout droit sur leur image pour les besoins de ce concours. Ils acceptent la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion de la cérémonie de remise des prix.





Article 12 : Engagement

Les lauréats s'engagent à participer à toutes les phases du concours. Ils participeront également à la diffusion de leurs idées et discours dans les établissements scolaires de leur secteur, de leur quartier, de leur ville au travers de séances organisées dans le cadre de la lecture de leur discours.

Article 13 - Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments du concours est strictement interdite.



Grille d'évaluation « Concours d'éloquence 2017/2018 »

« Simone Veil...souvent je pense à vous Madame »

Notation sur 20

8 points « façon de s'exprimer »

8 points « fond »

4 points « présentation »

Critères d'évaluation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	Notes individuelles/ membre du jury	Moyenne générale de l'ensemble du jury
- Façon de s'exprimer (l'intonation, l'expression, la capacité de convaincre, le vocabulaire employé, l'utilisation des supports écrits)											
- Le fonds : (les idées, l'approche, la réflexion, les exemples)											
- La présentation : (le respect du temps, la gestuelle, la tenue)											
TOTAL GENERAL										/20	/20





FICHE D'INSCRIPTION

CONCOURS D'ELOQUENCE 2017/2017

« Simone VEIL : Souvent je pense à vous Madame... »

NOM :

PRENOM :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

Ville :

CLASSE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

.....

NUMERO DE PORTABLE :

MAIL :

